



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Ariège

Commune : Bordes-Uchentein

Autres communes :

R500

Appellation : Pont accédant à l'église d'Ourjout

Monument(s)

Appellation : Pont accédant à l'église d'Ourjout

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 20/06/1941

Étendue de la protection : Pont accédant à l'église d'Ourjout : inscription par arrêté du 20 juin 1941

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.